

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3494>



Mutations intra-académiques 2010 : c'est parti !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2010 -



Date de mise en ligne : mercredi 9 juin 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pour les CPE et les COP,
le projet
d'affectation a été communiqué aux collègues par le rectorat.

Pour les enseignants, le
rectorat
annonce que les demandeurs de mutation auront connaissance du projet
d'affectation
le mercredi 9 juin à 18h, donc en retard.

>La
divulgaration du projet d'affectation n'est pas un service rendu par le
Rectorat,
c'est une manœuvre pour essayer de démontrer l'inutilité et la perte de
temps
que représentent, selon lui, les Commissions Paritaires. De plus, cette
information provisoire peut être illusoire car potentiellement erronée.
Pendant
les commissions de mutations, les commissaires paritaires du SNES
proposeront
des modifications aux projets d'affectation pour améliorer la situation
de tous
dans le respect du barème. Il est légitime, dans l'intérêt de tous, de
vérifier le travail effectué par l'administration et de corriger les
erreurs.

style="color: red; font-style: normal;">La
commission paritaire
des COP aura lieu le 16 juin<o:p></o:p>

style="color: red; font-style: normal;">La
commission paritaire
des CPE aura lieu le 17 juin.<o:p></o:p>

style="color: red;">La
commission paritaire des enseignants aura lieu le 18, 21, 22 juin
**selon un
calendrier par
discipline qui sera affiché sur le site du SNES quand il sera connu.**
style="color: red;"><o:p></o:p>

**Les commissaires
paritaires du SNES travailleront pendant toute la semaine prochaine sur
les projets**

d'affectation. Consultez

le site

du snes

www.dijon.snes.edu

Pour le ministre et le

rectorat,

communiquer signifie remettre en cause le paritarisme qui se limiterait au

traitement à la marge de quelques dossiers particulièrement épineux.

Les personnels ne l'entendent pas ainsi : les commissions paritaires n'ont

pas vocation à devenir de simples chambres d'enregistrement des actes administratifs.

Les personnels veulent que les élus remplissent pleinement leur mission : **garantir la transparence**

des opérations de gestion et le traitement égalitaire des candidats à

mutation. Vous pouvez compter sur la vigilance, la disponibilité et les

interventions des commissaires paritaires du SNES.

